

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GUICHE

**Séance du 13 juin 2018**

L'an deux mil dix-huit et le treize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 6 juin 2018, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Pierre DIBON, Michel MALBET, Philippe PECASTAINGS, Raymond POUYANNÉ, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Constance MAUGENET, Nelly MONTAUZER MERDY.

Absents excusés : M. Lilian GAILLARDET, Mmes Céline LAFITTE et Delphine LESCOSTEREYRES.

Madame Pauline DELRIEU a été élue secrétaire.

**Objet** : **Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie**

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'élaboration du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

A cette fin, il propose de confier au Service Voirie et Réseaux Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale la réalisation d'une mission d'assistance technique et administrative.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Considérant que la Commune n'est pas en mesure de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Voirie et Réseaux Intercommunal en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service,

**DECIDE** de faire appel au Service Voirie et Réseaux Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour la réalisation du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré à GUICHE, le 13 juin 2018

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Contrôle de légalité, le .....  
Affiché le **26 JUIN 2018** .....